

BUtg**b** vzw - **UBA**tc asbl



FAÇADES

SYSTÈME D'ÉTANCHÉITÉ POUR STRUCTURES DE FAÇADE

RESISTIT® ESK

Valable du 14/02/2025 au 13/02/2030

Titulaire d'agrément :

CARLISLE CONSTRUCTION MATERIALS
GmbH
Schellerdam 16
21079 HAMBURG - Allemagne
Tél. : +49 40 7889339
Fax : +49 40 788933-101
Courriel : info@ccm-europe.com
Site Internet : www.ccm-europe.com

Distributeur :

VM BUILDING SOLUTIONS
Schoonmansveld 48
2870 PUURS
Tél. : +32/(0)3.500.40.30
Fax. : +32/(0)3.500.40.40
Site Internet :
www.vmbuildingsolutions.be



Un agrément technique concerne une évaluation favorable d'un produit de construction par un opérateur d'agrément compétent, indépendant et impartial désigné par l'UBAtc pour une application bien spécifique.

L'agrément technique consigne les résultats de l'examen d'agrément. Cet examen se décline comme suit :

- identification des propriétés pertinentes du produit en fonction de l'application visée et du mode de pose ou de mise en œuvre,
- conception du produit,
- fiabilité de la production.

L'agrément technique présente un niveau de fiabilité élevé compte tenu de l'interprétation statistique des résultats de contrôle, du suivi périodique, de l'adaptation à la situation et à l'état de la technique et de la surveillance de la qualité par le titulaire d'agrément.

Pour que l'agrément technique puisse être maintenu, le titulaire d'agrément doit apporter la preuve en permanence qu'il continue à faire le nécessaire pour que l'aptitude à l'emploi du produit soit démontrée. À cet égard, le suivi de la conformité du produit à l'agrément technique est essentiel. Ce suivi est confié par l'UBAtc à un opérateur de certification compétent, indépendant et impartial.

L'agrément technique ainsi que la certification de la conformité du produit à l'agrément technique sont indépendants des travaux effectués individuellement. L'entrepreneur et/ou l'architecte demeurent entièrement responsables de la conformité des travaux réalisés aux dispositions du cahier des charges.

Sauf disposition contraire, l'agrément technique ne traite pas de la sécurité sur chantier, d'aspects sanitaires et de l'utilisation durable des matières premières. Par conséquent, l'UBAtc n'est en aucun cas responsable de dégâts causés par le non-respect, dans le chef du Titulaire d'Agrément ou de l'entrepreneur/des entrepreneurs et/ou de l'architecte, des dispositions ayant trait à la sécurité sur chantier, aux aspects sanitaires et à l'utilisation durable des matières premières.

Opérateurs d'agrément



Buildwise

Kleine Kloosterstraat 23 1932 Sint-Stevens-Woluwe
info@buildwise.be - www.buildwise.be



SECO Belgium

Siège social : Cantersteen 47 1000 Bruxelles
Bureaux : Hermeslaan 9 1831 Diegem
mail@seco.be - www.groupseco.be

Opérateur de certification



BCCA

Siège social : Cantersteen 47 1000 Bruxelles
Bureaux : Hermeslaan 9 1831 Diegem
mail@bccabe - www.bccabe



AVANT-PROPOS

Ce document est une première version du texte d'agrément.

Les agréments techniques sont actualisés régulièrement. Il est recommandé de toujours utiliser la version publiée sur le site Internet de l'UBAtc (www.butgb-ubatc.be).

La version la plus récente de l'agrément technique peut être consultée en scannant le code QR figurant sur la page de garde.



Les droits de propriété intellectuelle concernant l'agrément technique, parmi lesquels les droits d'auteur, appartiennent exclusivement à l'UBAtc.



RÉFÉRENCES NORMATIVES ET AUTRES

AGCR-RGAC

30-06-2022

Règlement Général d'Agrément et de Certification de l'UBAtc

2 Objet

Cet agrément porte sur un système d'étanchéité entre le gros œuvre et les fenêtres ou les murs-rideaux appliqué pour le côté extérieur (étanchéité à l'eau, frein vapeur), constitué d'EPDM souple utilisé pour refermer les raccords entre la façade et la menuiserie extérieure du côté extérieur. Le domaine d'application est décrit au Tableau 2.

L'agrément porte sur le revêtement proprement dit, y compris la technique de pose, mais pas sur la qualité de l'exécution. L'agrément avec certification comprend un autocontrôle industriel de la fabrication ainsi qu'un contrôle externe périodique.

L'agrément du système d'étanchéité s'appuie en outre sur l'utilisation de composants auxiliaires pour lesquels une attestation assure qu'ils satisfont aux performances ou critères d'identification mentionnés au § 3.2.

Le présent ATG reprend les seules combinaisons dont l'essai de cisaillement sur le support concerné conformément à la méthode d'essai de l'UBAtc BA-400-1 a démontré leur aptitude à l'emploi, afin d'étayer la compatibilité du collage sur le support visé. Pour prendre en compte un collage sur un béton humide, il convient d'avoir démontré l'adhérence sur ce support conformément à la méthode d'essai BA-400-2 de l'UBAtc.

Cet ATG n'évalue pas et ne teste pas l'effet de la sollicitation cyclique (par ex. l'action du vent) pour les membranes extérieures à fixation non mécanique. Cet ATG ne se prononce pas non plus sur la durabilité du collage.

Tableau 1 Domaine d'application des étanchéités RESISTIT® ESK

			RESISTIT® ESK Côté extérieur de la façade
Construction classique	Pas de coulisse	Paroi	pas appl.
		Ouverture	X
		Menuiserie	X
	Coulisse	Paroi	pas appl.
		Ouverture	X
		Menuiserie	X
Construction à ossature bois	Pas de coulisse	Paroi	pas appl.
		Ouverture	X
		Menuiserie	X
	Coulisse	Paroi	pas appl.
		Ouverture	X
		Menuiserie	X
Construction métallique	Pas de coulisse	Paroi	pas appl.
		Ouverture	X
		Menuiserie	X
	Coulisse	Paroi	pas appl.
		Ouverture	X
		Menuiserie	X
Pas appl. : pas d'application			

Tableau 2 – Propriétés de produit des étanchéités RESISTIT® ESK

Dénomination commerciale	Description	Étanche à l'air	Étanche à l'eau	Perméable à la vapeur	Frein vapeur	Étanche à la vapeur
RESISTIT® ESK	Membrane comprenant une couche de surface en EPDM, revêtue sur les deux faces d'une couche de TPE, comportant un treillis d'armature interne en fibres de verre, la face inférieure étant revêtue d'une couche de bitume modifié élastomère (SBS) auto-adhésif.		X		X	

3 Matériaux, composants du système d'étanchéité de toiture

3.1 Membrane d'étanchéité RESISTIT® ESK

3.1.1 Descriptions des membranes d'étanchéité

La couche de surface des membranes RESISTIT® ESK est fabriquée à base d'un copolymère d'éthylène, de propylène et de liaisons diéniques (insaturées), d'huiles, de suie, de charges, d'adjuvants et d'agents vulcanisants. L'ensemble est obtenu par calandrage, suivi d'une vulcanisation. Cette couche comporte sur les deux faces une couche d'élastomère thermoplastique et un treillis d'armature interne en fibres de verre.

Dans un deuxième temps, les membranes RESISTIT® ESK sont revêtues d'une sous-couche en bitume modifié élastomère auto-adhésif. Cette couche auto-adhésive comporte une feuille PE à ôter manuellement.

Les caractéristiques des membranes sont présentées au Tableau 3.

L'emballage est marqué d'un code composé de la date de production (jjmma) et d'un chiffre supplémentaire indiquant le lot.

Tableau 3 – RESISTIT® ESK

Caractéristiques d'identification	RESISTIT® ESK
Type d'armature	A
Type de mélange couche supérieure	EPDM/TPE
Type de mélange couche inférieure	SBS
Épaisseur EPDM/TPE [mm]	± 5 %
Épaisseur totale [mm]	-5 % +10 %
Masse surfacique [kg/m²]	± 10 %
Longueur nominale rouleau[m] ^(*)	-0%
Largeur nominale [cm] ^(*)	10/20/25/33,3 40/50/66,6/75 100
Couleur	Noir
Délai de mise en œuvre [mois]	24 (entre +5 °C et +25 °C)
^(*) D'autres dimensions peuvent être obtenues sur demande.	

Les caractéristiques des composants des membranes RESISTIT® ESK sont reprises au Tableau 4, au Tableau 5 et au Tableau 6.

Tableau 4 – Armature

Caractéristiques	A
Type	Treillis en fibres de verre
Masse surfacique [g/m²]	± 10 %
Résistance à la traction [N/50 mm]	
Longitudinale	≥ 650
Transversale	≥ 650
Élongation à la charge maximale [%]	
Longitudinale	≥ 3
Transversale	≥ 3

Tableau 5 – Couche supérieure TPE/EPDM/TPE

Caractéristiques	
Type	âme en EPDM + TPE sur la face inférieure, EPDM sur la face supérieure
Épaisseur [mm]	- 5 % + 10 %
Poids spécifique [g/cm³]	± 5 %
Résistance à la traction [N/50 mm] L D	≥ 150 ≥ 130
Élongation à la charge maximale (%) L,D	≥ 250
⁽¹⁾ : connu par l'organisme de certification	

Tableau 6 – Couche inférieure en bitume modifié élastomère

Caractéristiques	
Type	Bitume modifié élastomère (SBS)
Épaisseur [mm]	- 5 % + 10 %
R&B [°C]	≥ 100
Flexibilité à basse température [°C]	≤ -30
Teneur en cendres [%]	± 5 %abs
Teneur en SBS [%]	(1)
Finition face inférieure	Feuille PE amovible
⁽¹⁾ : connu par l'organisme de certification	

3.1.2 Performances des membranes

Les caractéristiques de performance de la membrane RESISTIT® ESK sont reprises au § 6.1 (Tableau 11).

3.2 Produits auxiliaires

3.2.1 Colles / Mastics

3.2.1.1 PÂTE DE FAÇADE

Adhésif à base de caoutchouc synthétique et de résine destiné au collage d'angles intérieurs et extérieurs préformés et de profilés sur les membranes RESISTIT® ESK. L'adhésif est appliqué sous forme de cordons à l'aide d'une pompe à mastic. Après l'application de l'adhésif, il convient d'attendre la formation d'un film dans l'adhésif avant de procéder au collage. L'assemblage collé peut être soumis à sollicitations dans les 48 heures (en fonction des conditions climatiques, du support et de l'épaisseur de couche).

En tout état de cause, le support doit être exempt de poussières et de toute salissure, être propre, exempt d'huile et de graisse et sec. Les supports humides ou présentant des traces de rosée doivent être séchés à l'air chaud.

Tableau 7 – PÂTE DE FAÇADE

Caractéristiques d'identification	PÂTE DE FAÇADE
Masse volumique [kg/l] ± 5 %	1,15
Matière sèche [%]	76 ± 2%abs
Point éclair [°C]	≥ 0
Viscosité à 20 °C [Pa.s]	± 4.500 ± 2.000
Performance	
Température de mise en œuvre	Entre +5 °C et + 35 °C
Délai de mise en œuvre [mois]	9 (entre 5 °C et + 25 °C)

La PÂTE DE FAÇADE fait partie du système mais ne relève pas de cet agrément et ne tombe pas sous certification.

3.2.2 Primaires

3.2.2.1 PRIMAIRE D'ADHÉRENCE FG 35

Primaire d'adhérence en caoutchouc et résine synthétiques, avec addition d'un solvant organique, exempt d'halogène, destiné au collage de membranes RESISTIT® ESK sur différents types de supports. Le primaire est appliqué à la brosse, au rouleau ou par projection. Après l'application du primaire, il conviendra d'attendre le séchage complet de celui-ci avant d'appliquer la membrane RESISTIT® ESK, le temps d'attente s'élevant à minimum 35 minutes et maximum 8 heures.

L'application de PRIMAIRE D'ADHÉRENCE FG 35 est une nécessité absolue afin d'assurer un bon collage des membranes RESISTIT® ESK. Le PRIMAIRE D'ADHÉRENCE FG 35 ne peut pas être utilisé sur un support (légèrement) humide voir également le § 5.2).

Le Tableau 10 présente les supports sur lesquels le collage peut être assuré.

Tableau 8 – PRIMAIRE D'ADHÉRENCE FG 35

Caractéristiques d'identification	PRIMAIRE D'ADHÉRENCE FG 35
Masse volumique [kg/l] ± 5 %	1,20
Teneur en cendres [%]	± 35
Point éclair [°C]	≥ -20
Viscosité à 50 °C [cP]	± 70
Performance	
Température de mise en œuvre	Entre +5 °C et + 35 °C
Délai de mise en œuvre [mois]	12 (entre 5 °C et + 25 °C)
Consommation (parties verticales) [g/m²]	
Béton lissé	± 200
Béton cellulaire	± 300
Bois, fibro-ciment, bitume nu	± 200

Le PRIMAIRE D'ADHÉRENCE FG 35 fait partie du système et est soumis à une certification limitée. Celle-ci porte sur éléments suivants :

- Le produit a été identifié au moyen d'essais-types initiaux ;
- Le produit est traçable ;
- Le produit est contrôlé par le fabricant et le résultat de ces contrôles est vérifié dans le cadre de la certification.

3.2.3 Nettoyants

3.2.3.1 NETTOYANT G 500

Solvant aromatique appliqué pour le nettoyage du support et des outils.

Tableau 9 – NETTOYANT G 500

Caractéristiques d'identification	NETTOYANT G 500
Masse volumique [kg/l] ± 5 %	0,80
Viscosité [mPa.s]	± 200
Couleur	Incolore
Performance	
Température de mise en œuvre	Entre +5 °C et + 35 °C
Délai de mise en œuvre [mois]	24 (entre 5 °C et + 25 °C)

Le NETTOYANT G 500 fait partie du système mais ne relève pas de cet agrément et ne tombe pas sous certification.

3.2.4 Éléments préfabriqués

Les éléments préfabriqués permettent de réaliser une étanchéité simple et rationnelle de tous les endroits critiques possibles, comme :

- en cas de raccordement de grandes longueurs ;
- aux angles intérieurs et extérieurs, au droit des conduites d'évacuation, etc., d'éléments sur mesure.

3.2.5 Fixations mécaniques

Si une fixation mécanique complémentaire est requise, celle-ci est réalisée à l'aide d'un profilé en aluminium fixé par clouage (ou agrafage) ou par vissage tous les 30 cm – 40 cm au moins. Les percements de la membrane doivent ensuite être rendus étanches au moyen d'un mastic.

4 Fabrication et commercialisation

4.1 Membranes

La couche supérieure en TPE/EPDM/TPE des membranes RESISTIT® ESK est fabriquée dans les unités de production de CARLISLE CONSTRUCTION MATERIALS GmbH à Hambourg, en Allemagne. L'application de la couche inférieure en bitume modifié élastomère est assurée dans les unités de production de CARLISLE CONSTRUCTION MATERIALS GmbH à Waltershausen, en Allemagne.

Marquage : Les emballages de rouleaux de toiture portent la dénomination commerciale, le nom du fabricant, l'épaisseur et la marque et le numéro d'ATG.

Il convient de mentionner le code de production sur les rouleaux de toiture ou sur l'emballage.

La firme VM BUILDING SOLUTIONS, Schoonmansveld 48, 2870 Puurs, assure la commercialisation du produit.

4.2 Produits auxiliaires

La PÂTE DE FAÇADE, le PRIMAIRE D'ADHÉRENCE FG 35, le NETTOYANT G 500 et les pièces moulées préfabriquées sont produites pour le compte de CARLISLE CONSTRUCTION MATERIALS GmbH.

La firme VM BUILDING SOLUTIONS, Schoonmansveld 48, 2870 Puurs, assure la commercialisation du produit.

5 Conception et mise en œuvre

L'entrepreneur n'utilise qu'une main d'œuvre qualifiée et s'assure, par une surveillance régulière et exigeante, qu'à tout moment et en tout endroit, le travail est exécuté conformément aux spécifications du fabricant.

5.1 Stockage

Il convient de conserver les rouleaux sur un support propre et lisse, à l'abri des conditions climatiques défavorables et à une température comprise entre 0 °C et 25 °C.

5.2 Conditions de mise en œuvre

La pose est réalisée sur un support fixe, propre, exempt de graisses et de poussières.

La bande RESISTIT® ESK ne peut pas être mise en œuvre sur un support humide.

La pose sera interrompue par temps humide (pluie, neige, brouillard épais) et lorsqu'il existe un risque de condensation lors de l'application du SBS autocollant. Il est interdit de procéder au collage sur un support gelé, la pose doit être effectuée à des températures d'au moins +5 °C.

Le Tableau 9 ci-après présente tous les supports possibles sur lesquels la bande RESISTIT® ESK peut être collée.

Tableau 10 Supports

Type	Exemples	-/X ⁽¹⁾
Minéral	Béton (pierre poreuse ou non, enduits minéraux)	X
Métallique	Aluminium, acier	X
Galvanisé	Zinc, acier galvanisé	X
Ligneux (non traité)	-	X
PVC	-	X
Revêtu d'un coating	Bois laqué	X
Bitumineux	Membranes bitumineuses	X
Béton humide	-	-

⁽¹⁾ Il convient, en tout état de cause, d'utiliser le PRIMAIRE D'ADHÉRENCE FG 35.

5.3 Étanchéité des façades et des fenêtres sur divers supports

Cet ATG n'évalue pas et ne teste pas l'effet de la sollicitation cyclique (par ex. l'action du vent) pour les membranes extérieures à fixation non mécanique. Cet ATG ne se prononce pas non plus sur la durabilité du collage.

En cas d'exposition prolongée, il convient de prévoir une fixation mécanique supplémentaire, en particulier aux endroits où le collage est exposé à la sollicitation mécanique la plus élevée.

5.3.1 Gros œuvre en béton ou en maçonnerie

Le PRIMAIRE D'ADHÉRENCE FG 35 est étalé sur toute la surface au rouleau de peinture ou projeté à l'aide d'une cuve de pulvérisation sous pression. Un temps de séchage d'au moins 35 minutes est observé avant de dérouler la membrane RESISTIT® ESK dans le

primaire. Sur supports fortement poreux, il est nécessaire d'appliquer le primaire d'adhérence en deux couches. Les membranes peuvent y être collées dans le primaire d'adhérence jusqu'à 8 heures après son application en les déroulant et en les compressant à la main ou à l'aide d'un rouleau métallique.

Les membranes RESISTIT® ESK sont déroulées selon un recouvrement de 50 mm. Au besoin, le film anti-adhésif (PE) présent sur la face inférieure est enlevé par portions avant de presser la membrane. Une pression uniforme est exercée sur la membrane par passage d'un rouleau de pression en silicone. Les 50 derniers mm du film anti-adhésif sont alors découpés et restent accrochés à la membrane jusqu'à ce que le recouvrement transversal soit soudé.

5.3.2 Gros œuvre en bois

La membrane RESISTIT® ESK peut aussi être collée sur un support ligneux (non traité et laqué). On appliquera les mêmes principes de mise en œuvre que décrits au § 5.3.1,

5.3.3 Gros œuvre en acier

La membrane RESISTIT® ESK peut aussi être collée sur un support métallique. On appliquera les mêmes principes de mise en œuvre que décrits au § 5.3.1, Il convient d'abord de nettoyer le support métallique à l'aide du NETTOYANT G 500.

5.3.4 Profilés en aluminium/PVC

La membrane RESISTIT® ESK peut aussi être collée sur un support en aluminium et sur des profilés en PVC. On appliquera les mêmes principes de mise en œuvre que décrits au § 5.3.1, Il convient d'abord de nettoyer le support métallique à l'aide du NETTOYANT G 500, les profilés en PVC faisant l'objet, au besoin, d'un nettoyage préalable à l'eau.

5.4 Assemblage des bandes de RESISTIT® ESK

5.4.1 À l'air chaud

Le recouvrement standard s'établit à minimum 50 mm. Le recouvrement est réalisé à l'air chaud à l'aide d'un appareil à air chaud, sur une largeur minimale de 40 mm. Dans le même temps, le raccord est soigneusement compressé. Il y a lieu de veiller à ce qu'une masse suffisante d'élastomère reflue du joint (minimum 1 mm).

Il convient d'éviter les traces de colle, de bitume ou de primaire d'adhérence sur le support avant le collage dans la zone de raccord.

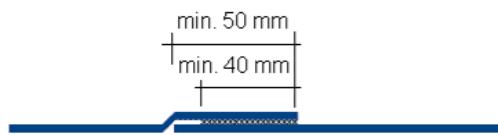


Fig. 1 – joints RESISTIT® ESK (air chaud)

5.4.2 À l'aide de PRIMAIRE D'ADHÉRENCE FG 35 (COLD BONDED)

Le recouvrement standard s'établit à minimum 50 mm. Le recouvrement de toutes les membranes est assuré en procédant d'abord au prétraitement de la zone de recouvrement sur une largeur de 40 mm au moyen de PRIMAIRE D'ADHÉRENCE FG 35. Après un temps de séchage d'au moins 35 minutes, les deux membranes RESISTIT® ESK sont pressées l'une sur l'autre. Le joint soudé réalisé s'établit ainsi à environ 40 mm (voir la Fig. 2).

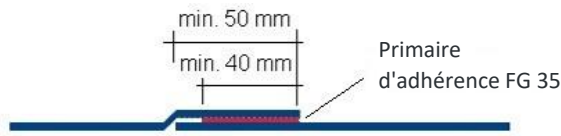


Fig. 2 – joints RESISTIT® ESK (Cold Bonded)

Les joints (réalisés à l'air chaud et au moyen de PRIMAIRE D'ADHÉRENCE FG 35) de la membrane de façade extérieure RESISTIT® ESK seront réalisés de telle sorte qu'ils soient exposés à une sollicitation à l'eau minimale, comme indiqué à la Fig. 3.

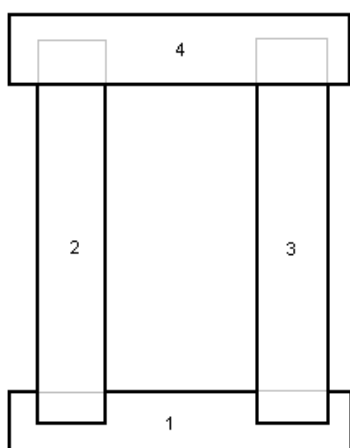


Fig. 3 - Méthode d'adhérence des joints

Il convient de placer la membrane 4 sur les membranes 2 et 3. Les membranes 2 et 3 seront placées à leur tour sur la membrane 1.

5.5 Stockage de membranes auto-adhésives et préparation du chantier

Lors du stockage de membranes auto-adhésives, il convient de prendre en compte les aspects suivants :

- Ne pas gerber les palettes ;
- Stocker à l'intérieur, idéalement dans un local sombre ; éviter l'ensoleillement direct ;
- Mettre les rouleaux en œuvre le plus rapidement possible après leur production ;
- Conservation en fonction des circonstances ; idéalement dans un local sombre de 10 °C à 20 °C jusqu'à 24 mois maximum.

6 Performances

Les essais ont été réalisés conformément aux normes européennes.

La colonne UEAtc/UBAtc précise les critères d'acceptation minimums fixés par l'UEAtc/UBAtc. La colonne « Critères évalués » mentionne les critères d'acceptation que le fabricant s'impose.

Le respect de ces critères est vérifié lors des différents contrôles effectués et tombe sous la certification de produit.

MDV = Valeur déclarée par le fabricant, accompagnée des tolérances indiquées.

MLV = Valeur fixée par le fabricant en cours d'essai (peut être une valeur maximum ou minimum).

Tableau 11 – RESISTIT® ESK

Propriétés	Méthode d'essai	Critères UBAtc	Critères évalués RESISTIT® ESK	Essais d'évaluation ⁽¹⁾
6.1 Performances de la membrane				
Épaisseur [mm]	NBN EN 1849-2	MDV -5 % + 10%	1,60	X
Masse surfacique [g/m²]	NBN EN 1849-2	MDV ± 10 %	1.700	X
Étanchéité sous pression d'eau [kPa]	NBN EN 1928	≥ 2	≥ 2	X
Perméabilité à la vapeur μ	NBN EN 1931	-	27.000 ± 30 %	X
Stabilité dimensionnelle [%]	NBN EN 1107-2			
Longitudinale		≤ MLV	≤ 0,5	X
Résistance à la traction [N/50 mm]	NBN EN 12311-2			
Longitudinale	Méthode A	≥ MLV	≥ 400	X
Transversale		≥ MLV	≥ 400	X
Élongation à la charge max. [%]	NBN EN 12311-2			
Longitudinale	Méthode A	≥ MLV	≥ 2	X
Transversale		≥ MLV	≥ 2	X
Résistance à la déchirure au clou [N]	NBN EN 12310-1			
Longitudinale		≥ MLV	≥ 150	X
Transversale		≥ MLV	≥ 150	X
Souplesse à basse température [°C]				
Initiale EPDM	NBN EN 495-5	≤ MLV	≤ -30	X
Initiale SBS	NBN EN 1109	≤ MLV	≤ -30	X
6.2 – Performances du système				
6.2.1 Résistance au poinçonnement				
Pénétration statique [Classe L]	NBN EN 12730			
Béton	méthode B	≥ MLV	≥ L20	X
Résistance au choc [mm]	NBN EN 12691			
Aluminium	méthode A	≥ MLV	≥ 1.000	X
6.2.2 Recouvrement des lés				
Résistance au pelage [N/50 mm]	NBN EN 12316-2			
Initiale		≥ 25	≥ 50	X
Résistance au cisaillement [N/50 mm]	NBN EN 12317-2			
Initiale		≥ 100 ou rupture hors du joint	≥ 200 ou rupture hors du joint	X
6.2.3 Adhérence sur différents supports				
Cisaillement sur [N/50mm]	UBAtc - BA-400-1			
Béton + PRIMAIRE D'ADHÉRENCE TG 35		≥ 10	≥ 50	X
Zinc + PRIMAIRE D'ADHÉRENCE TG 35		≥ 10	≥ 50	X
Aluminium + PRIMAIRE D'ADHÉRENCE TG 35		≥ 10	≥ 50	X
PVC + PRIMAIRE D'ADHÉRENCE TG 35		≥ 10	≥ 50	X
Bois + PRIMAIRE D'ADHÉRENCE TG 35		≥ 10	≥ 50	X
Bitume + PRIMAIRE D'ADHÉRENCE TG 35		≥ 10	≥ 50	X

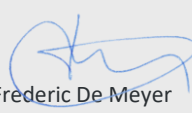
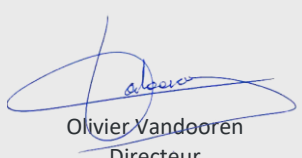
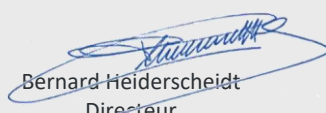
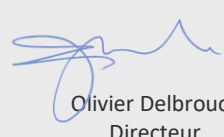
⁽¹⁾ X = testé et conforme au critère du fabricant

CONDITIONS POUR L'UTILISATION ET LE MAINTIEN DE L'ATG

- A.** Le présent agrément technique se rapporte exclusivement aux produits de construction dont il est fait mention dans la page de garde de ce document.
- B.** Le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur ne peuvent faire aucun usage du nom de l'UBAtc, de son logo, de la marque ATG, de l'agrément technique ou du numéro d'agrément pour revendiquer des évaluations de produits non conformes à l'agrément technique ni pour des produits (ainsi que leurs propriétés ou caractéristiques) ne faisant pas l'objet de l'agrément technique.
- C.** L'agrément technique a été élaboré sur la base des connaissances et informations techniques et scientifiques disponibles, assorties des informations mises à disposition par le demandeur et complétées par un examen d'agrément prenant en compte le caractère spécifique du produit. Néanmoins, les utilisateurs demeurent responsables de la sélection du produit, tel que décrit dans l'agrément technique, pour l'application spécifique visée par l'utilisateur.
- D.** Seuls le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur, peuvent revendiquer les droits inhérents à l'agrément technique.
- E.** Les références à l'agrément technique devront être assorties du numéro d'identification ATG 3337 et du délai de validité.
- F.** Le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur, sont tenus de respecter les résultats d'examen repris dans l'agrément technique lorsqu'ils mettent des informations à la disposition de tiers. L'UBAtc ou l'opérateur de certification peut prendre les initiatives qui s'imposent si le titulaire d'agrément [ou le distributeur] ne le fait pas (suffisamment) de sa propre initiative.
- G.** Les informations mises à disposition, de quelque manière que ce soit, par le titulaire d'agrément, le distributeur ou un entrepreneur agréé ou par leurs représentants, des utilisateurs (potentiels) du produit, traitées dans l'agrément technique (par ex. des maîtres d'ouvrage, entrepreneurs, architectes, prescripteurs, concepteurs, etc.) ne peuvent pas être incomplètes ou en contradiction avec le contenu de l'agrément technique ni avec les informations auxquelles il est fait référence dans l'agrément technique.
- H.** L'UBAtc, l'opérateur d'agrément et l'opérateur de certification ne peuvent pas être tenus responsables d'un quelconque dommage ou d'une quelconque conséquence défavorable causés à des tiers résultant du non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou du distributeur, des dispositions du présent document.
- I.** L'agrément technique reste valable, à condition que les produits, leur fabrication et tous les processus pertinents à cet égard :
 - soient maintenus, de sorte à atteindre au minimum les résultats d'examen tels que définis dans cet agrément technique ;
 - soient soumis au contrôle continu de l'opérateur de certification et que celui-ci confirme que la certification reste valable.Si ces conditions ne sont plus respectées, l'agrément technique sera suspendu ou retiré et le texte d'agrément supprimé du site Internet de l'UBAtc.
- J.** Le titulaire d'agrément est toujours tenu de notifier à temps et préalablement à l'UBAtc, à l'opérateur d'agrément et à l'opérateur de certification toutes éventuelles adaptations des matières premières et produits, des directives de mise en œuvre et/ou du processus de production et de mise en œuvre et/ou de l'équipement. En fonction des informations communiquées, l'UBAtc, l'opérateur d'agrément et l'opérateur de certification évalueront la nécessité d'adapter ou non l'agrément technique.

Cet agrément technique a été publié par l'UBAtc, sous la responsabilité de l'opérateur d'agrément, SECO/Buildwise, et sur la base de l'avis favorable du groupe spécialisé « FAÇADES », accordé le 14 décembre 2023.
Par ailleurs, l'opérateur de certification, BCCA, a confirmé que la production satisfait aux conditions de certification et qu'une convention de certification a été conclue avec le titulaire d'agrément.

Date de publication : 14 février 2025.

Pour l' UBAtc , garant de la validité du processus d'agrément	 Eric Winnepenninckx Directeur	 Frederic De Meyer Directeur
Pour les opérateurs		
Buildwise	 Olivier Vandooren Directeur	
SECO Belgium	 Bernard Heiderscheidt Directeur	
BCCA	 Olivier Delbrouck Directeur	

BUTgb vzw - UBAtc asbl

Belgische Unie voor de technische goedkeuring in de bouw vzw

Union belge pour l'Agrément technique dans la Construction asbl

Siège social et bureaux :

Kleine Kloosterstraat 23
1932 Sint-Stevens-Woluwe

Tél. : +32 (0)2 716 44 12
info@butgb-ubatc.be
www.butgb-ubatc.be

TVA : BE 0820.344.539
RPM Bruxelles

L'UBAtc asbl a été notifiée par le SPF Économie dans le cadre du Règlement (UE) n°305/2011.

L'UBAtc asbl est un organisme d'agrément membre de :

